

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-009

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**CONTRAT DE PARTENARIAT PORTANT ORGANISATION DU FORUM « EMPLOI ET
CRÉATION D'ENTREPRISE » : ÉDITION 2021**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février à quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 22 février 2021

RAPPORTEUR : Stéphan CÉRET JACQUET

Considérant l'engagement du Bureau Info Jeunes de la commune de Draguignan dans le cadre des actions mises en place pour favoriser le retour à l'emploi et la liberté d'entreprendre, à proposer un événement incontournable sur l'aire Dracénoise ;

Considérant que le forum « Emploi et Création d'Entreprise » se donne pour objectif de toujours mieux répondre à la demande du public de la Dracénie en lui permettant d'avoir accès à des recruteurs proposant de l'emploi pérenne et de rencontrer les différents opérateurs d'accompagnement à la création d'entreprise ;

Considérant que pour répondre au mieux au protocole sanitaire lié à la COVID-19, il a été décidé de reconduire cet événement en proposant d'une part, un salon virtuel pour la Création d'Entreprise le jeudi 20 mai à la salle des Cordeliers et, d'autre part, un salon en présentiel, si les conditions sanitaires le permettent mais également en virtuel le mercredi 26 mai 2021 sur un site de la Commune ;

Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ces manifestations, des prestataires Dracénois ont décidé d'apporter leur concours dans les conditions définies ci-dessous :

- CRÉDIT AGRICOLE PCA : financement à hauteur de 1550 € pour des prestations d'atelier de relooking et de mise à disposition de matériel logistique ;
- UPV : financement à hauteur de 200 € pour le financement du prestataire logistique ;

Considérant qu'à cette fin, il appartient à la Commune de conclure un contrat définissant les modalités de partenariat avec chaque prestataire, joint en annexe ;

Considérant que dans ce cadre, la Commune intègre au plan de communication prévu pour les forums les partenaires ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes des contrats de partenariat à intervenir entre la Commune et le CRÉDIT AGRICOLE PCA et l'UPV portant organisation de l'édition 2021 du forum « Emploi et Création d'entreprise », joints en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tout acte afférent.

Fait à Draguignan, le 11 février 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

La commune de Draguignan, représentée par son Maire, Monsieur Richard STRAMBIO, dûment habilité par délibération n° 2021-009... en date du 11/02/2021
ci-après, « la Commune » ;

Et

L'Union Patronale du Var, désignée l'UPV de Draguignan, représentée par son Vice-Président, Monsieur Christophe AUBOIS ;
ci-après, « le prestataire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention a pour objet de préciser les modalités pratiques du partenariat décidé entre le Bureau Information Jeunesse de la commune de Draguignan et l'UPV de Draguignan concernant le « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Edition 2021 », en précisant les droits et devoirs de chacun de ses signataires.

Article 2

L'accompagnement financier du prestataire, d'un montant octroyé de 200 TTC, dans le cadre de ce partenariat concernant le « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Edition 2021 », est affecté à la réalisation des prestations suivantes :

- GB Event Bellune Évènement (prestation logistique forum) : 200 €.

Article 3

Cet accompagnement financier sera honoré par le paiement de factures du montant total indiqué à l'article 2 :

- clairement libellées à l'ordre de la caisse locale de l'UPV de Draguignan sise 3, av. du Maréchal Juin à Draguignan ;
- intégrant dans leur contenu, le titre de la manifestation, la nature de la prestation prise en charge et objet de la facture ;
- envoyée(s) à la caisse locale au plus tard avant le début du mois de décembre de l'exercice de référence.

Article 4

Dans ce cadre, le Bureau Information Jeunesse de la Commune de Draguignan s'engage à titre de réciprocités à :

faire figurer clairement, sur l'ensemble des documents diffusés dans le cadre de cette manifestation le partenariat de l'UPV de Draguignan ;
mentionner le partenariat de l'UPV de Draguignan dans les allocutions prononcées à cet effet ;
diffuser dans son entourage et auprès de ses adhérents l'implication concrète de l'UPV de Draguignan dans le développement local de notre région, la qualité de ses prestations.

Article 5

Dans ce cadre, le prestataire fournira au Bureau Information Jeunesse de la commune de Draguignan, le matériel de signalétique nécessaire portant sa mention, concrétisant sa présence dans ce partenariat.

Article 6

La présente convention est signée entre les deux partenaires spécifiquement sur cette édition du « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Édition 2021 », ne les engageant donc pas pour des éditions ultérieures.

Article 7

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait en 2 exemplaires à Draguignan, le

Le Maire de Draguignan

Le Vice-Président de l'UPV de
Draguignan

Monsieur Richard STRAMBIO

Monsieur Christophe AUBOIS ;

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre:

La commune de Draguignan, représentée par son Maire, Monsieur Richard STRAMBIO, dûment habilité par délibération n° 2021-009... en date du 11/2/21 ;
ci-après, « la Commune » ;

Et

La Caisse Locale de Crédit Agricole mutuel de Draguignan, désignée le Crédit agricole PCA, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle BLANC ;
ci-après, « le prestataire »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

La présente convention a pour objet de préciser les modalités pratiques du partenariat décidé entre le Bureau Information Jeunesse de la commune de Draguignan et le Crédit agricole PCA concernant le « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Edition 2021 », en précisant les droits et devoirs de chacun de ses signataires.

Article 2

L'accompagnement financier du prestataire, d'un montant octroyé de 1550 TTC, dans le cadre de ce partenariat concernant le « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Edition 2021 », est affecté à la réalisation des prestations suivantes :

- Atelier relooking : « Association Justlook conseil en image » : 650 € ;
- GB Event Bellune Évènement (prestation forum) : 900 €.

La commune avancera les frais lesquels seront remboursés par le Crédit Agricole sur présentation des factures.

Article 3

Cet accompagnement financier sera honoré par le paiement de factures du montant total indiqué à l'article 2 :

- clairement libellées à l'ordre de la caisse locale de Crédit Agricole mutuel de Draguignan sise rue de la République à Draguignan ;
- intégrant dans leur contenu, le titre de la manifestation, la nature de la prestation prise en charge et objet de la facture ;
- envoyée(s) à la caisse locale au plus tard avant le début du mois de décembre de l'exercice de référence.

Article 4

Dans ce cadre, le Bureau Information Jeunesse de la Commune de Draguignan s'engage à titre de réciprocités à :

- faire figurer clairement, sur l'ensemble des documents diffusés dans le cadre de cette manifestation le partenariat du Crédit Agricole PCA ;
- mentionner le partenariat du Crédit Agricole PCA dans les allocutions prononcées à cet effet ;

- afficher une banderole du Crédit Agricole PCA sur les lieux de la manifestation ;
- diffuser dans son entourage et auprès de ses adhérents l'implication concrète du Crédit Agricole PCA dans le développement local de notre région, la qualité de ses prestations.

Article 5

Dans ce cadre, le prestataire fournira au Bureau Information Jeunesse de la commune de Draguignan, le matériel de signalétique nécessaire portant sa mention, concrétisant sa présence dans ce partenariat.

Article 6

Le partenariat du Crédit Agricole PCA lui assure implicitement l'exclusivité du secteur bancaire et assurance sur la manifestation concernée.

Article 7

La présente convention est signée entre les deux partenaires spécifiquement sur cette édition du « Forum Emploi et Création d'Entreprise - Édition 2021 », ne les engageant donc pas pour des éditions ultérieures.

Article 8

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Toulon, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Fait en 2 exemplaires à Draguignan, le

Le Maire de Draguignan

La Présidente de la Caisse locale de
Crédit Agricole mutuel de Draguignan

Monsieur Richard STRAMBIO

Madame Isabelle BLANC